

SDIS 42
GUICHET UNIQUE SECURITE
FICHE N° 15

SUJET TRAITE : Destruction de nids d'hyménoptères

Mots clés : hyménoptères – modalités d'intervention – produits insecticides

DEVELOPPEMENT :

Ce type d'interventions est réalisé à titre gratuit par les sapeurs-pompiers de la Loire. Toutefois, ne présentant pas de caractère d'urgence, il ne fait pas l'objet d'un traitement immédiat.



Nid de guêpes



Guêpe



Abeille

Vous êtes confrontés à un nid de guêpes ou de frelons, vous avez la possibilité de faire appel aux sapeurs-pompiers de la Loire sous certaines conditions. Vous devez :

1. Avoir localisé précisément le nid.
2. Vous assurer qu'il ne s'agit pas d'un essaim d'abeilles.
3. Vous rendre disponible lors de la venue des sapeurs-pompiers pour la destruction du nid.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

1. Vous composez le 18 ou le 112.
2. L'intervention sera réalisée sous 48 h après la prise d'appel.
3. Les sapeurs-pompiers territorialement compétents prendront contact avec vous pour fixer l'heure d'intervention.
4. Les sapeurs-pompiers se réservent le droit de ne pas procéder à la destruction du nid si elle est susceptible d'occasionner certains dégâts.

OBSERVATIONS :

Le SDIS de la Loire ne saurait être tenu responsable d'éventuels dommages causés par l'utilisation des produits insecticides (produits toxiques, glissants...)

Il est rappelé que des prestations similaires sont assurées par des organismes privés.

La gratuité de ce type d'interventions relève d'une délibération du Conseil d'administration du SDIS.

VOUS AVEZ UNE DEMANDE PARTICULIERE, CONTACTEZ NOUS :

<http://www.sdis42.fr/contactez-le-guichet-securite>